



## Concours de plaidoires Helga Pedersen – La finale se tiendra à la Cour européenne des droits de l'homme

La 13<sup>e</sup> édition du concours de plaidoires Helga Pedersen se tiendra à Strasbourg du 19 au 23 mai 2025. Le concours, qui consiste en une simulation de procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme, est ouvert aux étudiants en droit et se déroule en anglais. Il est organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA).

Après plusieurs mois d'épreuves rythmées par la préparation de mémoires écrits, plusieurs épreuves régionales et de nombreuses plaidoires, les 18 équipes universitaires qualifiées, issues de 14 pays<sup>1</sup>, s'affronteront au cours des phases finales préliminaires, des quarts de finale et des demi-finales qui se dérouleront au Conseil de l'Europe, pour atteindre la finale qui se tiendra à la Cour européenne des droits de l'homme. Les équipes s'affronteront dans une affaire fictive portant sur la consommation de cannabis thérapeutique et le droit au respect de la vie privée, le droit à l'autonomie personnelle et les droits patrimoniaux.

La finale se tiendra dans la salle d'audience de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme le vendredi 23 mai 2025 à 13 h 30 (CET), devant un jury composé de juges et d'anciens juges de la Cour, de la greffière et de l'auteur de l'affaire. Le jury sera présidé par Mattias Guyomar, Président élu de la Cour.

Si vous souhaitez assister à la grande finale, veuillez vous [inscrire en ligne](#) avant le mercredi 21 mai.

La grande finale sera également diffusée en direct sur la [chaîne YouTube](#) de la Cour le vendredi 23 mai à partir de 13 h 30 (CET).

De plus amples informations sur cette nouvelle édition du concours et sur les concours précédents sont disponibles [ici](#) et sur le [site web du concours Helga Pedersen](#).

<sup>1</sup> Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Ukraine.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur X (Twitter) [@ECHR\\_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH) et sur Bluesky [@echr.coe.int](https://bsky.app/profile/echr.coe.int).

### Contacts pour la presse

[echrpess@echr.coe.int](mailto:echrpess@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tel : + 33 3 90 21 48 05)

**La Cour européenne des droits de l'homme** a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.